

Compte rendu du Conseil municipal du 29 juin 2021

Présents : Roger Ribaud, Gaëtan Flamme, Vincent Jarrige, Lucie Dréano, Manuel Roche, Thibaut Fonteix, Denis Soulier, Benoît Tissandier, Jean-françois Chanut (pouvoir de Jean Delcher).

Secrétaire de séance : Gaëtan Flamme.

Ouverture de la séance 20h10. En préambule, le maire a rappelé les délibérations prises lors du précédent conseil.

-L'assemblée a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Anglards-de-Salers au Syndicat d'Entretien des Voies de la Région Mauriac-Salers.

-A l'unanimité, le conseil se prononce contre la prise de compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, par la Communauté de communes du Pays de Mauriac.

-Pour préparer les opérations de recensement qui débiteront en janvier prochain, le conseil désigne, à l'unanimité, Gaëtan Flamme comme coordonnateur communal. Un appel à candidature pour rechercher un agent recenseur sera lancé ultérieurement, lequel devra être en mesure de se rendre aux journées de formation en janvier 2022 et de se rendre de façon autonome au domicile de tous les Méallétois.

-Monsieur le maire expose que les crédits prévus au chapitre 67 du budget communal 2021 sont insuffisants et qu'il convient de procéder à un virement de crédits de 6 000 € pour approvisionner l'article 6745 (subvention aux personnes de droit privé) qui a fait l'objet d'un mandat au bénéfice de la pisciculture de Romanange en vertu de la délibération 2019/507 prise en séance du 12 novembre 2019, pour la réalisation d'une étude visant à la mise aux normes des installations. A la majorité avec 8 voix pour et 2 abstentions, il sera ponctionné 2 500€ sur la ligne correspondant au personnel non titulaire et 3 500€ sur la ligne dépenses imprévues.

Questions diverses

Benoît Tissandier a pris la parole pour informer l'assemblée que suite à l'orage de grêle de dimanche, la chambre d'agriculture a dépêché des enquêteurs sur le territoire de la commune.

Le maire a informé le conseil de l'intention de monsieur Antignac de restaurer une maison située à Romanange-le-haut, non loin du chemin cadastré reliant Romanange-le-haut et Romanange-le-bas. Le problème potentiel pour la commune étant la création d'une voie d'accès carrossable autorisant le passage d'engins de chantier jusqu'à sa parcelle. Benoît Tissandier et Denis Soulier ont indiqué que, le cas échéant, la cession de la portion de chemin rural concernée leur paraissait la réponse la plus adaptée pour les finances de la commune.

Evoquant la réfection de la voie communale 9 à Romanange-le-haut, le premier adjoint a rappelé que le conseil a résolu dans un premier temps d'améliorer l'état de la voie de façon autonome, ce qui a été fait, avant d'entreprendre une réfection complète (structure et revêtement) lorsque les finances le permettront.

Le maire a proposé la fermeture du secrétariat de la mairie le samedi matin, arguant que cette possibilité offerte aux personnes actives n'est que très rarement usitée ; les heures d'ouverture seraient alors déplacées au vendredi après-midi. Le troisième adjoint a indiqué qu'il serait alors

nécessaire d'ouvrir le secrétariat jusqu'à 19h pour permettre aux personnes travaillant hors de la commune d'accéder à la mairie durant les heures d'ouverture de son secrétariat. Benoît Tissandier et Denis Soulier ont clairement signifié leur désapprobation.

L'état des allées du cimetière a été à nouveau évoqué. Benoît Tissandier souhaite trouver une réponse efficace et durable à ce problème récurrent.

Depuis le 10 mai 2021, les fortes pluies printanières inondent inmanquablement la cave de madame Lalo au 16 de la rue Saint-Georges. La tranchée le long de la rue y a été creusée en mars et Denis Soulier tient pour preuve d'une erreur le fait que la cave n'avait jamais été vidangée auparavant alors qu'elle doit l'être à chaque grosse averse depuis le 10 mai. Le premier adjoint a rappelé que lors de l'exploration effectuée par le cantonnier au pied du mur extérieur de ladite cave, une canalisation en pierre a été trouvée sous 1m20 de terre soit en deçà du fond de la tranchée située 5 mètres plus loin. Denis Soulier et Benoît Tissandier ont préconisé une intervention pour tirer madame Lalo de cette situation inconfortable et risquée pour la chaudière. Ce problème sera étudié lors de la réunion de chantier du 02 juillet prochain avec l'entreprise Lacombe et ACDEAU.

Enfin, Lucie Dréano a annoncé que le CCAS organise deux sorties, le 21 juillet à Valette pour les plus de 70 ans et le 25 juillet au Falgoux pour les enfants âgés de 3 à 17 ans. Les personnes intéressées doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie.

La séance a été levée à 22h25.